

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
25/11/86

Origine :
STAT
DGR

MMES et MM les Directeurs
et Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

MMES et MM les Directeurs
et Agents Comptables
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Réf. :

STAT n° 106/86 DGR n° 2008/86

Plan de classement :

274					
-----	--	--	--	--	--

Objet :

ENQUETE SUR LE PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX-ASSUREURS".

Faire le point sur la manière dont le protocole est appliqué, et connaître les délais de règlements des dossiers "Accidents de la Circulation".

Pièces jointes :

--	--

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

15/01/87

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

25/11/1986
MMES et MM les Directeurs
et Agents Comptables des
Caisses Primaires d'Assurance Maladie
(pour attribution)

Origine :
STAT
DGR
MMES et MM les Directeurs
et Agents-Comptables des
Caisses Régionales d'Assurance Maladie
(pour information)

N/Réf. : STAT n° 106/86 - DGR n° 2008/86.

Objet : Enquête sur le Protocole d'Accord "ORGANISMES SOCIAUX - ASSUREURS".

L'enquête effectuée au printemps 1986 par le Département Statistique et portant sur les coûts des accidents de la circulation ayant donné de bons résultats, il ne nous a pas semblé nécessaire de reconduire l'enquête "**Protocole**" de manière aussi détaillée que les années précédentes. Cependant, afin d'apprécier les incidences du Protocole et de la Loi Badinter 85 677 du 5 juillet 1985 (décret d'application 86.15 du 6 janvier 1986) sur les délais de règlements des dossiers "Accidents de la circulation", la Caisse Nationale a décidé de faire une enquête plus restreinte.

Sachant que cette enquête se déroulera pendant 15 jours, soit du 1er au 15 décembre 1986 inclus, soit du 8 au 22 décembre inclus (le choix de la période vous appartenant), je vous demande de bien vouloir faire remplir le questionnaire ci-joint selon les modalités suivantes :

Sont pris en compte :

- les dossiers pour lesquels la date de règlement définitif par la Société d'Assurance intervient soit entre le 1er Décembre et le 15 Décembre 1986 inclus, soit entre le 8 décembre et le 22 Décembre 1986 inclus ;
- et les dossiers pour lesquels la responsabilité du tiers est égale à zéro, si un accord sur cette définition de responsabilité est intervenu entre le 1er Décembre 1986 et le 15 Décembre 1986 inclus ou entre le 8 décembre 1986 et le 22 Décembre 1986.

Toutes les précisions nécessaires au remplissage des questionnaires vous sont fournies en annexe 1. L'annexe 2 est constituée par la liste des Caisses Primaires d'Assurance Maladie, chacune avec son numéro de code distinctif.

Conscient de l'effort qui vous est demandé, je vous prie de bien vouloir m'adresser l'ensemble des fiches au plus tard pour le 15 Janvier 1987.

Pour le Directeur et par délégation,
le Responsable du
Département Statistique

R. ROCHEFORT

Pour le Directeur et par délégation,
le Directeur Adjoint chargé de la
Gestion du Risque,

M. BARUBE

PJ : Questionnaire de l'enquête

Pour tout renseignement, contacter :

Mme D. DUGLUE
43.20.11.33 - Poste 91272

ANNEXE 1

CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE DES TRAVAILLEURS SALARIES

DEPARTEMENT STATISTIQUE

**DIRECTION DE LA GESTION
DU RISQUE**

**DOSSIER REGLE DANS LE CADRE DU
PROTOCOLE D'ACCORD "ORGANISMES SOCIAUX - ASSUREURS"**

DESCRIPTION DU QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire concerne les dossiers réglés dans le cadre du Protocole d'Accord "ORGANISMES SOCIAUX - ASSUREURS".

Un questionnaire doit être rempli pour chacune des victimes, et non un questionnaire par assuré.

N° de CPAM : Il s'agit du numéro de CPAM à 3 caractères dont la liste est donnée en annexe 2,

N° de dossier : Sera attribué par la Caisse afin de faciliter d'éventuelles recherches,

Dates relatives à l'accident : Ces 7 dates sont à coder sous forme jour-mois-année.
Le 19 octobre doit par exemple être codé :

1	9	1	0	1	9	8	6
---	---	---	---	---	---	---	---

Date d'envoi de la première demande de remboursement à la société d'assurance : il s'agit de la première demande de remboursement global et non d'une demande de remboursement sous forme de provisions.

Date des derniers soins ou date de reprise du travail (AS) : prendre le "Sup" des deux dates.

**ENQUETE SUR LES REGLEMENTS DES DOSSIERS
"ACCIDENTS DE LA CIRCULATION"
entrant dans le cadre du
Protocole d'Accord "ORGANISMES SOCIAUX-ASSUREURS"**

Dossier réglé entre le 1er et le 15 Décembre 1986 inclus
ou entre le 8 et le 22 Décembre 1986 inclus

N° de CPAM

1		3

N° de questionnaire

4			7

Date de l'accident (jour-mois-année)

				1	9		
8							15

Date de consolidation ou de reprise du travail (AT)

				1	9		
16							23

Date des derniers soins ou date de reprise de travail (AS)

				1	9		
24							31

Date d'envoi de la première demande de remboursement à la
Société d'Assurance

				1	9		
32							39

Date de la demande du relevé de prestations de l'assureur
mentionnant la "date de consolidation"

				1	9		
40							47

Date de réponse de la Caisse à la Société d'Assurance

				1	9		
48							55

Date de règlement définitif par la Société d'Assurance

				1	9		
56							63

ANNEXE 2

LISTE DES CAISSES PRIMAIRES D'ASSURANCE MALADIE

DEPARTEMENTS	VILLES SIEGES DE CAISSE PRIMAIRE	NUMERO CODE
Ain	Bourg-en-Bresse	011
Aisne	Laon	021
	Saint-Quentin	022
Allier	Moulins	031
Alpes de Haute-Provence	Digne	041
Alpes (Hautes)	Gap	051
Alpes Maritimes	Nice	061
Ardèche	Annonay	071
	Privas	072
Ardennes	Charleville-Mezières	081
Ariège	Foix	091
Aube	Troyes	101
Aude	Carcassonne	111
Aveyron	Rodez	121
Bouches-du-Rhône	Marseille	131
Calvados	Caen	141
Cantal	Aurillac	151
Charente	Angoulême	161
Charente Maritime	La Rochelle	171
Cher	Bourges	181
Corrèze	Tulle	191
Corse du Sud	Ajaccio	201
Corse (Haute)	Bastia	202
Côte d'or	Dijon	211
Côte du Nord	Saint-Brieuc	221
Creuse	Guéret	231
Dordogne	Périgueux	241
Doubs	Besançon	251
	Montbéliard	252
Drôme	Valence	261
Essonne	Evry	911
Eure	Evreux	271
Eure et Loir	Chartres	281
Finistère	Brest	291
	Quimper	292
Gard	Nîmes	301

DEPARTEMENTS	VILLES SIEGES DE CAISSE PRIMAIRE	NUMERO CODE
Garonne (Haute)	Toulouse	311
Gers	Auch	321
Gironde	Bordeaux	331
Hauts de Seine	Nanterre	921
Hérault	Béziers	341
	Montpellier	342
Ille et Vilaine	Rennes	351
Indre	Châteauroux	361
Indre-et-Loire	Tours	371
Isère	Grenoble	381
	Vienne	382
Jura	Lons-le-Saunier	391
Landes	Mont-de-Marsan	401
Loir-et-Cher	Blois	411
Loire	Roanne	421
	Saint-Etienne	422
Loire (Haute)	Le Puy	431
Loire-Atlantique	Nantes	441
	Saint-Nazaire	442
Loiret	Orleans	451
Lot	Cahors	461
Lot et Garonne	Agen	471
Lozère	Mende	481
Maine et Loire	Angers	491
	Cholet	492
Manche	Saint-lô	501
Marne	Reims	511
Marne (Haute)	Chaumont	521
Mayenne	Laval	531
Meurthe-et-Moselle	Longwy	541
	Nancy	542
Meuse	Bar-le-Duc	551
Morbihan	Vannes	561
Moselle	Metz	571
	Sarreguemines	572
	Thionville	573
Nièvre	Nevers	581
Nord	Armentières	591
	Cambrai	592
	Douai	593

DEPARTEMENTS	VILLES SIEGES DE CAISSE PRIMAIRE	NUMERO CODE
Nord	Dunkerque	594
	Lille	595
	Maubeuge	596
	Roubaix	597
	Tourcoing	598
	Valenciennes	599
Oise	Beauvais	601
	Creil	602
Orne	Alençon	611
Paris-Ville	Paris	751
Pas-de-Calais	Arras	621
	Boulogne-sur-Mer	622
	Calais	623
	Lens	624
Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	631
Pyrénées Atlantiques	Bayonne	641
	Pau	642
Pyrénées (Hautes)	Tarbes	651
Pyrénées Orientales	Perpignan	661
Rhin (Bas)	Haguenau	671
	Sélestat	672
	Starsbourg	673
Rhin (Haut)	Colmar	681
	Mulhouse	682
Rhône	Lyon	691
	Villefranche-sur-saône	692
Saône (Haute)	Vesoul	701
Saône-et-Loire	Mâcon	711
Sarthe	Le Mans	721
Savoie	Chambery	731
Savoie (Haute)	Annecy	741

DEPARTEMENTS	VILLES SIEGES DE CAISSE PRIMAIRE	NUMERO CODE
Seine-Maritime	Dieppe	761
	Elbeuf	762
	Le Havre	763
	Rouen	764
Seine-et-Marne	Melun	771
Seine-saint-Denis	Bobigny	931
Sèvres (Deux)	Niort	791
Somme	Amiens	801
Tarn	Albi	811
Tarn-et-Garonne	Montauban	821
Territoire de Belfort	Belfort	901
Val-de-Marne	Créteil	941
Val-d'Oise	Pontoise	951
Var	Toulon	831
Vaucluse	Avignon	841
Vendée	La Roche-sur-Yon	851
Vienne	Poitiers	861
Vienne (Haute)	Limoges	871
Vosges	Epinal	881
Yonne	Auxerre	891
Yvelines	Versailles	781